



Commune de MARCHIN

Assemblée du Conseil communal

Conformément à l'article L 1122-12 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous inviter à la séance du Conseil communal qui se tiendra

le mercredi 27 mars 2019 à 20 heures,
en la **salle du Conseil communal**
de l'**administration communale** (rez-de-chaussée)
rue Joseph Wauters, 1A à 4570 Marchin

Fait à Marchin, le 12 mars 2019
Par le Collège,

La Directrice Générale,

Carine HELLA



Ordre du jour

Le Bourgmestre,

P.O. M. Compère, Echevaine

Eric LOMBA

SÉANCE PUBLIQUE

Finances

1. Fabrique d'église Saint-Hubert de Belle-Maison – Compte 2018 – Décision
2. Fabrique d'église Notre-Dame de l'Assomption – Forges – Compte 2018 – Décision
3. Fabrique d'église Notre-Dame de Grand-Marchin – Compte 2018 – Décision
4. Procès-verbal de vérification de l'encaisse du Directeur financier au 31/12/2018 – Prise d'acte
5. Journée des Marchinois du 27 avril 2019 – Provisions de caisses et désignation des responsables – Décision

PCS

6. Plan de Cohésion Sociale (PCS) - Rapport financier 2018- Décision
7. Plan de Cohésion Sociale (PCS) - Désignation des représentants à la Commission d'accompagnement 2020-2025 – Décision

Tourisme

8. Aménagement du RAVeL 126 en infrastructures touristiques - Dossier porté par le Syndicat d'Initiative Entre Eaux et Châteaux - Quote-part de la commune de Marchin - Décision

Travaux

9. Ecole des Bruyères - Fourniture et pose de stores extérieurs sur la toiture de la véranda – Descriptif technique – Devis estimatif – Mode de passation du marché - Décision

Culture

10. Bibliothèque communal – Convention de mise à disposition de locaux - Décision
11. Centre Culturel de Marchin asbl – Convention de mise à disposition de locaux - Décision

Petite enfance

12. Primes de naissance 2019 – Modalités - Décision

Sports

13. Régie Communale Autonome « Centre Sportif Local »
- a) Rapport d'activités et comptes 2018 – Décision
- b) Budget 2019 - Décision

HUIS CLOS

Enseignement communal

14. Enseignement communal – Ratifications
15. Nominations à titre définitif de
- a) deux instituteurs (trices) primaires
- b) un(e) maître(tresse) de psychomotricité